



Un outil pour servir!

LETTRE DU MÉDAC

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES

Été 2006

Initiation aux marchés financiers

Début des cours de formation

Depuis sa création, le Médac a eu pour souci premier de développer la formation de ses membres. Les besoins dans ce domaine sont considérables et ils revêtent une acuité particulière dans le contexte des scandales et de la perte de confiance à l'égard du fonctionnement des marchés financiers.

C'est pourquoi la formation est devenue une mission prioritaire et cela est clairement reflété dans notre programme d'action. Le plan de formation du Médac vise à toucher au cours des

trois prochaines années, l'ensemble de nos membres à travers tout le Québec. Une étape cruciale et riche d'enseignements vient d'être franchie dans le processus de mise en œuvre d'un programme permanent de formation financière, initiée et pilotée par le Médac. Le coup d'envoi des activités a eu lieu à Montréal au Médac. Deux séances expérimentales ont été tenues les 21-22 avril et 5-6 mai derniers. Objectif visé par cette expérience : évaluer la pertinence des contenus développés et l'efficacité des méthodes pédagogiques proposées.

Le programme a été élaboré par Normand Caron, expert en formation des adultes, sous la supervision du Comité-formation du Médac, présidé par Fernand Daoust, également vice-président du

conseil d'administration et composé de Mesdames Louise Champoux-Paillé et Monic Brûlé. Deux grands objectifs avaient été identifiés, aussi prioritaires et complémentaires l'un que l'autre:

1. compléter l'information de base des participants sur la nature, les produits, les législations et les facteurs de risque intrinsèques aux marchés financiers;
2. favoriser une participation accrue des membres aux activités et programmes du Médac et mieux faire connaître ses objectifs prioritaires.

Au terme de cette première expérience, les responsables en évalueront les retombées afin de procéder aux réajustements nécessaires et d'élaborer un plan d'action d'ensemble.

Le cours a été donné à quelque 25 personnes, toutes membres du Médac qui avaient spontanément manifesté leur souhait d'y participer. Au cours de la première session, on a noté la présence aux côtés de Normand Caron, de M^e Paul Martel, un expert reconnu en droit des affaires. L'ouverture de ce premier cours d'éducation financière a été rehaussée par la présence de Yves Michaud, président fondateur du Médac, Fernand Daoust vice-président et Monic Brûlé, du conseil d'administration. Ces cycles se poursuivront en s'intensifiant dans les prochains mois. Ils s'étendront à travers les différentes régions du Québec grâce à des équipes de formateurs qui participeront à la généralisation de la formation à l'échelle du Québec.



**Le respect :
une valeur non négociable!**

Si vous avez l'impression d'être en enfer plutôt qu'en affaires, demandez conseil!

Chez Paquette Gadler, nous avons choisi de nous consacrer au droit des actionnaires afin que vos droits et vos intérêts soient pleinement respectés.

www.paquettegadler.com
(514) 849-0771

PG

PAQUETTE GADLER INC.
AVOCATS EN DROIT DES
ACTIONNAIRES



Voici les participants à la formation du Médac les 5 et 6 mai 2006. Debout de g. à d. : Mohand Tessa, Ghislain (Jim) Rivard, Normand Caron, Alphonse De Keyzer, Sylvain Vallée, Marcel Piché. Assis de g. à d. : Alice Champagne, Lorraine Rochon, Josée Casaubon, Claire Caron, Rita Desaulniers, Josiane Brigardis et Fernand Daoust.

Appui à l'Autorité des marchés financiers

Le recours mis sur pied par l'Autorité des marchés financiers (AMF) au nom des 8 200 investisseurs touchés par le scandale Norbourg bénéficie désormais de l'appui du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC), dirigé par Yves Michaud.

«On demande à tous ceux qui sont partie prenante dans les procédures juridiques de s'entendre et de payer les investisseurs. Il y a des drames humains déchirants dans cette histoire.»
— Yves Michaud

Préférant ce projet au recours collectif de 130 millions piloté par deux avocats de Québec, le MÉDAC enjoint à ces derniers de collaborer avec l'AMF afin de «développer une approche commune» en fonction de l'intérêt des victimes.

«On demande à tous ceux qui sont partie prenante dans les procédures juridiques de

s'entendre et de payer les investisseurs. Il y a des drames humains déchirants dans cette histoire», a dit M. Michaud, en déplorant ce qu'il appelle la «prolifération» des procédures.

Le recours collectif des avocats Serge Létourneau et Jacques Larochelle, mené au nom d'un investisseur dénommé Wilhelm B. Pellemans, a été intenté notamment contre Vincent Lacroix, plusieurs personnes liées à Norbourg et le cabinet comptable KPMG. En mars dernier, il a été amendé de manière à inclure l'AMF au rang des entités visées.

Or M. Michaud estime peu pertinent de poursuivre cette agence gouvernementale, car sa loi constitutive lui donne l'immunité. Il fait néanmoins partie de ceux qui croient que l'AMF a mis beaucoup de temps dans le dossier Norbourg.

Les deux avocats de Québec entendent présenter leur projet de recours collectif en Cour supérieure au mois de juin.

Ils ont repris le flambeau précédemment porté par l'avocat Yves Lauzon, que la cour a récemment déclaré inhabile à piloter le dossier en raison de conflits d'intérêts.

Le MÉDAC a déjà appuyé le recours collectif mais lui a retiré son soutien il y a un certain temps en raison des modifications qui ont été faites sans consultation auprès du MÉDAC, a dit M. Michaud.

Forte de l'appui du MÉDAC, l'AMF a diffusé un communiqué hier pour rappeler qu'elle est «de loin la partie qui contrôle le mieux le dossier et qui possède le plus d'informations». L'agence, qui souhaite aller chercher 115 millions, affirme aussi que toutes les sommes récupérées iront aux victimes. Généralement, toute somme remportée par un recours collectif diminue automatiquement de 20 % à 30 %, soit le pourcentage que se réservent les avocats.

Par ailleurs, une juge de la Cour du Québec se penchera le 20 juin sur quatre requêtes préliminaires déposées par Vincent Lacroix au sujet des 51 chefs d'accusation de nature pénale

qui pèsent contre lui. Une audience a eu lieu hier à cet effet.

Selon le porte-parole de l'AMF, Frédéric Alberro, l'ancien président de Norbourg allègue qu'il n'a pas le contenu complet de la preuve; il demande des précisions, affirme qu'il pourrait être accusé deux fois pour une même accusation et déplore certaines déclarations publiques du président-directeur général de l'AMF, Jean St-Gelais.

Le 20 juin, la juge coordonnatrice adjointe de la chambre criminelle et pénale, Élisabeth Corte, devrait donc se prononcer sur les requêtes et établir un calendrier en vue d'un éventuel procès. M. Lacroix, qui risque une peine cumulative de 255 ans de prison pour son rôle dans le présumé détournement de 130 millions chez Norbourg, se défend lui-même.

L'homme d'affaires déchu risque aussi un jour de faire face à des accusations criminelles, en raison de l'enquête que mène la Gendarmerie royale du Canada. Pour les cas de fraude grave, le Code criminel prévoit jusqu'à 14 ans de prison.

La Presse, 25 mai 2006



Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3 • www.medac.qc.ca
Téléphone 514 286-1155 • Télécopieur 514 286-1154 • admin@medac.qc.ca

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Yves Michaud

Fernand Daoust

Hélène Dufresne

Pierre Gagnon

Claude Béland – Réjean Bellemare – Monic Brûlé

Louise Champoux-Paillé – Benoît Roy

Président

Vice-président

Secrétaire

Trésorier

GESTION ET ADMINISTRATION

Mohand Tessa

Normand Caron

Claire Caron

Directeur général

Conseiller en formation

Adjointe administrative

LA LETTRE DU MÉDAC • Été 2006

GRAPHISME ET IMPRESSION **Gestion d'Impressions Gagné inc.**

Le Médac réclame des peines sévères et une plus grande vigilance de l'État

Le Médac a élaboré un mémoire remis le 14 avril dernier dans le cadre de la consultation parlementaire sur la question de «la protection des épargnants au Québec et plus particulièrement sur le secteur des fonds communs de placement.»

Le document évoque la perte de confiance des actionnaires face à la série de scandales qui ont ébranlé les marchés financiers. Le mémoire explique cette situation par les dégâts retentissants occasionnés par les scandales récents; il y a ensuite une prise de conscience à l'égard de la nécessité pour les épargnants, d'engager une action solidaire et durable pour faire valoir leurs droits; il rend enfin

urgent une réforme en profondeur du paysage financier dans lequel les épargnants du Québec seront mieux formés et mieux informés pour acquérir dans cette jungle financière l'indispensable culture de vigilance et de prévention.

Pourtant la part des actifs des épargnants québécois dans les seuls fonds de placements est édifiante : 83,3 milliards de dollars selon le journal La Presse du 17 mars 2006.

Le Médac dans ce mémoire a plaidé pour une meilleure gouvernance du monde de la finance et il estime qu'il est nécessaire de faire évoluer nos lois dans le sens d'un resserrement des procédures concernant les sanctions ainsi

que d'une allocation plus grande des ressources financières et humaines à l'AMF, entre autres.

Le Médac a précisé qu'il a vite réagi lorsque les scandales ont éclaté. Il a interpellé les pouvoirs publics afin que des mesures urgentes et appropriées soient prises pour mettre un terme à cette délinquance financière;

Le Médac a alerté et informé ses membres et le grand public pour les orienter et favoriser en eux des réflexes à la fois de solidarité et de prévention.

Le mémoire rappelle qu'aux États-Unis et en Grande-Bretagne, les tribunaux infligent de

lourdes peines et au Québec, le Médac estime qu'il y a un sérieux travail de réflexion à mener le plus rapidement possible et il prône un dispositif de sanctions pour :

- d'une part, sécuriser le petit épargnant qui, en l'absence de mesures de rigueur, se sentirait doublement victime des rapaces de la finance et du laxisme de la justice;
- et d'autre part, à faire réfléchir deux fois plutôt qu'une, tout apprenti sorcier de la finance qui aurait quelques velléités de détrousser son prochain.

Découvrez le site Internet du MÉDAC

Le site Internet du Médac www.medac.qc.ca s'offre une nouvelle image qui suscitera l'intérêt de ses membres et des internautes qui souhaitent nous rendre visite. Nous serons heureux de les y accueillir. Ils pourront connaître nos missions, s'associer à nos combats, adhérer à notre Mouvement, s'inscrire à une session de formation.

www.medac.qc.ca



Fernand Daoust

La formation des actionnaires est un enjeu de taille

À l'issue de la session de formation, Fernand Daoust a livré ses premières impressions.

Quelle est votre perception de cette première expérience?

Nous souhaitons que ces journées de formation soient un véritable «laboratoire», une sorte de terrain d'essai, pour vérifier et valider nos premières hypothèses de travail. Nous savions que nos 1200 membres expriment des besoins différents, qu'ils partent avec des expériences et des connaissances inégales les uns des autres. Notre défi consistait donc à trouver un commun dénominateur entre chacun de nous, à bien cerner les attentes des participants et à y répondre le plus précisément possible, sans toutefois aller jusqu'à traiter de cas trop particuliers ou de sujets trop «pointus».

Quelles sont les suites prévisibles à donner à cette expérience?

D'abord, bien lire et comprendre ce que les participants nous ont dit et transmis par écrit et verbalement. Nous allons conduire une série d'entretiens téléphoniques avec les 23 personnes présentes et entendre leurs commentaires. Nous allons en prendre acte afin de produire une nouvelle version du manuel de base, réajuster divers contenus, revoir le fil conducteur... Au cours des prochaines semaines, nous allons préparer un document à soumettre à divers partenaires pour obtenir leur participation au financement de ce programme.

Êtes-vous optimiste quant aux chances de succès de cette activité?

Je constate à tous les jours les besoins énormes de formation de la population en matière financière. Tous ces scandales à répétition auxquels on assiste présentement auraient peut-être pu être évités si des programmes comme celui que nous voulons offrir aux petits épargnants du Québec avaient été disponibles quelques années plus tôt. Ma confiance au succès de cette opération demeure entière car nous répondrons de manière tangible et concrète aux préoccupations de nos membres.

Signalons la contribution significative de l'Autorité des marchés financiers (AMF) à la réussite de cette activité.



Les gros s'en tirent mieux que les petits

«Ce cours confirme que mon scepticisme face aux marchés financiers et ses produits est fondé! Les règles du jeu ne sont pas les mêmes pour tous les investisseurs. Les gros s'en tirent mieux que les petits. Je vais continuer à être vigilante et contribuer selon mes moyens à assainir ce milieu par mon militantisme au Médac!»

«Ce cours représente un énorme potentiel social. Sa diffusion très large permettrait à des milliers d'individus, grâce à leur regroupement, d'être moins manipulés dans la jungle financière!»

Commentaires livrés suite au lancement des activités de formation...



Claude Béland

NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MÉDAC

Le président du Médac est heureux d'annoncer la nomination de Claude Béland au conseil d'administration. Ancien président du Mouvement des Caisses Desjardins, avocat, professeur de droit des coopératives, membre du conseil de la Caisse de dépôt et placement du Québec, conférencier émérite, le nouvel administrateur vient enrichir le Médac de sa vaste expérience du fonctionnement des institutions financières et de son exceptionnelle notoriété.

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES DU MÉDAC

Le dimanche 10 septembre 2006 à 11h
au 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (métro Place des Arts)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle du 29 mai 2005
4. Adoption des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005
5. Nomination du comptable agréé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006
6. Rapport de la présidence
7. Ratification des règlements adoptés et des actes posés par les administrateurs
8. Élection des administrateurs pour 2006-2007
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

PRIÈRE DE CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE AU 514-286-1155 OU À admin@medac.qc.ca

AVIS DE MISE EN CANDIDATURE - ADMINISTRATEURS 2006-2007



MÉDAC

Conformément au règlement de régie interne, le conseil d'administration sollicite les membres à poser leur candidature comme administrateur. Vous devez envoyer votre bulletin appuyé par la signature de trois (3) membres en règle, au secrétariat du MÉDAC **au plus tard le 25 août 2006**.

BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE • ADMINISTRATEURS 2006-2007

En ce jour _____ 2006, je soussigné(e), membre actif du **Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires**, déclare par les présentes poser ma candidature au poste d'administrateur pour le mandat 2006-2007.

Nom et prénom : _____ Tél. : _____

Signature du candidat(e) : _____

LES MEMBRES EN RÈGLE SUIVANTS APPUIENT MA CANDIDATURE

1. _____ 2. _____ 3. _____
Nom et prénom (caractères d'imprimerie) Nom et prénom (caractères d'imprimerie) Nom et prénom (caractères d'imprimerie)

1. _____ 2. _____ 3. _____
Signature Signature Signature

Un plafond salarial pour le PDG !

Pas facile de justifier un salaire annuel de plusieurs millions qu'on soit pdg ou joueur de hockey. Mais maintenant que la LNH a fait accepter un plafond salarial aux joueurs, les entreprises seront-elles plus nombreuses à faire de même pour rémunérer leurs cadres?

Le géant américain de l'alimentation Whole Foods Markets, dont le chiffre d'affaires annuel est d'environ 5 milliards de

dollars US, a instauré un plafond salarial pour son pdg et s'il faut se fier à la réaction des marchés boursiers, l'initiative est appréciée. Depuis un an, le cours de l'action de Whole Foods Markets a doublé à la Bourse américaine Nasdaq, et depuis le début des années 90, le titre a connu une progression phénoménale.

Le pdg de Whole Foods Markets, en l'occurrence John Mackey, ne peut toucher une rému-

nération supérieure à 14 fois le salaire moyen des employés permanents de l'entreprise.

Cette manière de gérer est d'ailleurs une des raisons qui justifie le choix de cette compagnie au sein de la liste des meilleurs employeurs du magazine Fortune. Devant les critiques et les plaintes de plus en plus médiatisées des actionnaires, l'idée d'un plafond salarial pour le pdg est intéressant.

À la lumière des données dévoilées par le Conference Board le mois dernier, le débat sur la rémunération des cadres risque fort de se poursuivre tout au long de la nouvelle année. Selon le Conference Board, la rémunération des administrateurs d'entreprises canadiennes a augmenté de 41 % entre 2002 et 2004.

La Presse, 29 décembre 2005.

Le COURAGE de le dire...

«Dans mon métier et par ma nature, j'ai beaucoup d'admiration pour tous les gens, riches ou non, qui réussissent à innover et créer des emplois. Je pense par contre qu'ils n'ont pas à le faire sur le dos des autres contribuables. Le système fiscal doit être un système équitable, chaque tranche de la société, riche ou pas, doit payer sa juste part d'impôt».

— **Brigitte Alepin, «Ces riches qui ne paient pas d'impôts», Éditions du Méridien.**

«Les assemblées d'actionnaires ressemblent à un office de l'église baptiste. L'autorité de la direction reste inattaquable, y compris sur la fixation de la propre paie, en salaire immédiat ou en options sur les titres. Une rémunération qui frise le vol».

— **John Kenneth Galbraith, «Les mensonges de l'économie», Grasset**

«Comment l'Industrielle-Alliance peut-elle justifier l'achat du courtier d'un réseau avec lequel elle a indirectement perdu 77,9 millions?».

— **Francis Vailles, La Presse, 2 décembre 2005.**

«Le vrai débat est de trouver une formule de réglementation efficace qui protège l'investisseur et pénalise rapidement les fraudeurs et les escrocs».

— **Michel Magnan, Titulaire de la chaire de comptabilité, Concordia, 5 décembre 2005.**

«Parce que miné par la collusion, la confusion des intérêts et l'opacité, le capitalisme en est un de connivence et de copains. Certains managers qui bénéficient des stock-options ne cherchent pas prioritairement à développer les sociétés qu'ils dirigent mais seulement à faire grimper leurs cours de Bourse – artificiellement si nécessaire – et, ainsi, à augmenter leur fortune personnelle. L'État doit édicter de nouvelles règles de comptabilité et particulièrement en matière de stock-options, qui, sont à mon avis, la cause première des turbulences récentes».

— **Joseph Stiglitz, Ex-Vice-président de la Banque mondiale et conseiller économique du président Clinton, «La grande désillusion» (Fayard).**

«Les changements proposés par la SEC (Commission des valeurs américaines) se veulent un frein aux abus qui ont trop souvent eu cours en termes de rémunération. Il faut espérer que les autorités réglementaires canadiennes adopteront rapidement des mesures similaires à celles de la SEC».

— **Michèle Boisvert, Éditorial «Fini les cachotteries», La Presse, 23 janvier 2006.**

Un calendrier chargé pour le président

CIBC, BANQUE NATIONALE, POWER CORP.,
ACTIF, ICRA, ENTREVUES AUX MÉDIAS, ETC.

Il était l'hôte le jeudi 20 avril 2006 dernier à l'Hôtel des Gouverneurs à Montréal, de la Fédération québécoise des coopératives en animation et en formation financière (ACTIF). À titre d'invité spécial, M. Michaud a prononcé une Conférence sur «*les voies et moyens de la démocratie actionariale*» très appréciée des participants et suivie d'un riche débat.

Le 31 mai 2006, Yves Michaud s'adressait à plus d'un millier de congressistes au Palais des congrès de Québec à titre de conférencier au dîner de clôture de l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux (ICRA), un organisme pancanadien qui compte plus de 3 000 membres.

Aux assemblées annuelles des actionnaires de la CIBC, de la Banque Nationale, de Power Corporation, le président du Médac a défendu la proposition concernant les rémunérations des hauts dirigeants, jugées «scandaleuses» et «extravagantes».

Signalons que Power corporation a refusé de communiquer les états financiers de sa filiale Gesca Ltée qui ont été demandés par Yves Michaud conformément à l'article 157 (1) et (2) de la Loi canadienne des sociétés par actions (LCSA). Ce dernier a réagi en indiquant que «la loi est formelle. Elle ne prescrit d'aucune manière que la demande doit être écrite, il tombe sous le sens que c'est en



Mérite 2006 de l'ACTIF : Yves Michaud reçoit une sculpture de cristal représentant deux dauphins qui sont une des rares espèces capables de tuer un requin. Ce prix, chargé de symbole, était tout à fait approprié pour un homme de mérite qui s'attaque au quotidien aux requins de la finance! Yves Michaud est ici accompagné de Fernand Daoust.

qualité d'actionnaire que je fais cette demande et que Power n'est pas autorisé à me faire passer au confessionnal pour m'interroger sur les fins poursuivies par ma demande. Que sont ces méthodes d'inquisition à l'égard d'un

actionnaire? D'où ma question pertinente : la société a-t-elle des choses à cacher en ne se conformant pas aux dispositions de la loi.»

La boîte aux lettres...

✉ Je tiens à encourager votre mouvement qui me paraît des plus utiles, compte tenu des scandales financiers qui ne cessent de se produire. Merci et longue vie à votre mouvement.

P L Montmagny

✉ Il est vrai que les circonstances désastreuses pour les petits investisseurs justifient la participation à votre mouvement. Je trouve formidable que Yves Michaud et ses collaborateurs persistent dans leur défense des actionnaires minoritaires.

L B A Montréal

✉ Par les temps qui courent, vous avez du pain sur la planche afin de dénoncer les stratégies qui règnent au sein des milieux financiers dans lesquels se réfugient les assoiffés de richesse. Pour ma part je ne dépose plus dans les actions, ma seule action est celle d'un encouragement au Médac.

J S V Matane

✉ M. Michaud, vos nombreuses interventions à la télévision sont très bénéfiques et elles laissent voir aux responsables des marchés financiers qu'il y a toujours des guetteurs qui les surveillent. Je vous encourage dans ce travail de longue haleine tellement nécessaire en ces temps de tourmente.

A S L Sillery

Pour la promotion des femmes dans les hautes instances des entreprises :

Le Médac a dénoncé le conservatisme et la frilosité des banques à l'égard de la promotion des femmes dans leurs instances dirigeantes. Pourtant une proportion grandissante de femmes représente désormais le plus fort contingent de diplômées universitaires en droit, médecine, sciences sociales et leur nombre est grandissant dans les facultés de sciences économiques et de droit des affaires. (intervention de M. Yves Michaud aux assemblées annuelles de la Banque Nationale et de Power Corporation.)

Serrer la vis aux fraudeurs :

Aux États-Unis, les règles sont strictes et les lois très sévères pour éviter les fraudes économiques. Selon le président de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, Henri-Paul Rousseau, le message devrait être aussi clair au Canada, a-t-il indiqué dans un entretien le 5 mai dernier avec

Le Soleil. Il souhaite que des peines criminelles plus sévères encadrent dorénavant la fraude financière au pays. «Le message doit être clair à l'effet que le crime économique est fortement pénalisé au Canada», a souligné le président de la CDP. «Aux États-Unis, tout le monde sait que lorsqu'on entre dans les filets de la Securities and Exchange Commission (SEC), ils ont des dents. Ça ne prend pas de temps : les menottes sortent et les images passent à CNN. Ici, au Canada, je pense que si le Code criminel prévoyait des sanctions plus sévères, les provinces emboîteraient le pas rapidement».

Naissance d'un Institut pour l'éducation financière en France :

Un Institut pour l'éducation financière du public vient d'être créé en France par Philippe Herzog, ex-député européen. L'Institut vise deux objectifs : aider les citoyens à mieux s'orienter dans le maquis des produits financiers; expliquer à quoi sert la finance.

Le désir de paraître, jeter de la poudre aux yeux par l'étalement de possessions est typique d'un monde où personne ne peut plus mesurer la valeur d'autrui, où l'on est de plus en plus isolé et perdu dans la masse indifférente ou d'un monde où les vraies valeurs se perdent. Un désir d'affirmation de soi trouve un chemin futile dans l'étalement de la richesse, d'où une montée de l'insignifiance.

Michel Bernard,
Professeur, UQAM

«Le faste grotesque des riches», janvier 2000.

Recrutez un nouveau membre



Coupon d'adhésion à remplir et à faire parvenir au MÉDAC
au 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone (bur.) : () _____ Téléphone (dom.) : () _____ Télécopieur : () _____

Courriel : _____ Date : _____

Membre individuel 35 \$ Membre institutionnel 250 \$ Contribution additionnelle libre : _____ \$

Chèque au nom du MÉDAC ou paiement par carte Visa

N° : _____ - _____ - _____ - _____ - _____ Date d'expiration : ____ / ____ / ____

Signature : _____